# Démarche pour la Demande de subvention

Pour des projets de prévention et promotion de la santé et durabilité en milieu scolaire

Cadre d'utilisation

fonds de soutien cantonal lié au Programme d'action cantonal (PAC)

Public-cible

membres de direction enseignant·e·s

médiateur·trice·s scolaires.

infirmier·ère·s scolaires

coordinateur·trice·s de projets en établissement

Établissements

école obligatoire formation postobligatoire

primaire

secondaire 1

secondaire 2

Un outil développé par la Fondation 0<sub>2</sub>







Jn outil financier en lien avec



## Démarche

Les établissements - de la scolarité obligatoire ou de formation postobligatoire - qui souhaitent développer un projet de prévention et promotion de la santé ou durabilité ont la possibilité de formuler une Demande de subvention à la Fondation O<sub>2</sub>.

La démarche à suivre se trouve ci-dessous :

### Remplir le formulaire

Idéalement 1 mois avant le début du projet, une personne référente de l'établissement remplit la demande de subvention, via le formulaire accessible ci-contre  $\rightarrow$ .

Dans le formulaire, la direction confirme avoir pris connaissance de la demande en cochant la case ad hoc.

Délai d'envoi de la demande 1 mois avant le début du

Accès au formulaire Demande de subvention

- Le projet est analysé selon des critères, par l'organe de décision. Analvse
- La personne référente de l'établissement est informée de la validité de la demande et, le cas échéant, de la somme accordée pour la mise en œuvre du projet.

# Développer et mettre en œuvre

En suivant le calendrier préétabli, le projet est développé et mis en œuvre par l'établissement.

Période de mise en œuvre selon calendrier défini dans la demande

### Evaluer le projet et transférer les médias et supports

Si possible 2 semaines après la fin du projet, ce dernier est évalué par la personne référente, au moyen du formulaire ci-contre  $\rightarrow$ .

En parallèle, les différents médias et supports, produits dans le cadre du projet, sont transmis par l'établissement à la Fondation O2. Celle-ci s'attache à donner de la visibilité à la démarche sur le site du Réseau jurassien des écoles21, écoles en santé et durables, à consulter par le lien ici à droite.

Délai d'envoi de l'évaluation et des médias-supports

2 semaines après la fin du projet

Accès au formulaire **Evaluation et valorisation** du projet

Site internet du Réseau jurassien des écoles21, écoles en santé et durables réseau d'écoles21

subvention

La subvention est versée à l'établissement, selon Versement de la montant communiqué préalabelle et la totalité du processus est effectuée (étapes 1 à 3).







FQNDATION

Fondation O Rue de l'Avenir 23 2800 Delémont 032 544 16 10 info@fondationo2.ch

